

## Motion du conseil d'administration fédéral : réforme des retraites

Le Conseil d'administration de la FNO, représentant l'ensemble des syndicats régionaux de la fédération, s'est réuni samedi 18 et dimanche 19 janvier 2020.

Le projet de réforme des retraites imposé par le gouvernement aurait un impact majeur pour l'ensemble des orthophonistes et des praticiens de santé, tant sur le plan des cotisations que des pensions. Le Conseil d'administration exprime à nouveau ses inquiétudes et souhaite à nouveau les relayer.

Ne pouvant prendre le risque qu'une telle réforme passe en force en l'état, le Conseil d'administration, a tenu à rappeler pourquoi la voie de la négociation a été privilégiée et sa volonté de tout mettre en œuvre pour que des aménagements puissent être trouvés afin de protéger nos retraites.

Le Conseil d'administration a échangé longuement sur le contenu du projet de loi concernant la réforme des retraites et sur l'avancement des négociations en cours avec le Haut-Commissariat à la réforme des retraites, dont les premières étapes sont inscrites dans une lettre d'engagement ministérielle datée du 17 janvier 2020.

### **Pour les orthophonistes exerçant en libéral :**

D'autres avancées doivent encore être obtenues : l'augmentation de l'Avantage Social Vieillesse notamment, sans que cela n'entrave les négociations de l'augmentation des rémunérations des orthophonistes libéraux·ales dans le cadre conventionnel.

Le Conseil d'administration de la FNO donne mandat à ses représentants pour poursuivre les négociations au sein de la Fédération Française des Praticiens de Santé avec le gouvernement.

### **Pour les orthophonistes salarié·e·s :**

La FNO a conscience des conséquences sociales et financières du projet de loi concernant la réforme des retraites pour les orthophonistes salarié·e·s.

Les concernant, les grilles salariales doivent être mises au juste niveau de leurs compétences et responsabilités.

La FNO appelle donc chaque orthophoniste salarié·e à se tourner vers l'organisation représentative des salariés dont il ou elle se sent le ou la plus proche.

La lettre ministérielle constitue un engagement qui permettra de protéger les orthophonistes libéraux·ales et les autres praticiens de santé. Ces évolutions doivent être confirmées et tout sera mis en œuvre pour y parvenir.

Les échéances doivent maintenant être sur du court terme : la FNO, aux côtés de la FFPS, a rendez-vous avec Agnès Buzyn, Ministre de la Santé, le 22 janvier 2020.

Les orthophonistes seront consulté·e·s dans chaque région afin de leur permettre de se prononcer sur le projet final.